

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1908)

Heft: 70

Artikel: Exposition de Venise

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-623355>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

décision de conserver le statu quo, ce qui tranche la difficulté, mais ne peut pas être considéré comme une solution.

Il s'agit donc d'examiner de près les résultats obtenus par notre deuxième exposition, la seule dont nous ayons eu la charge (celle de Bâle ayant été organisée sous les auspices du Kunstverein), et voir si à l'avenir nous pouvons de nouveau nous lancer dans une entreprise semblable, les conditions étant les mêmes.

Cela ne nous paraît pas possible avec notre organisation actuelle, surtout si cette exposition doit avoir lieu dans une autre ville que celle où siège le Comité central. Le travail qui en résulte est trop absorbant pour les membres de ce comité et le temps que chacun d'eux doit consacrer à cette occupation administrative est trop considérable.

Ce sont de véritables sacrifices qu'ils doivent s'imposer ; sans parler des désagréments de toutes sortes que leur procure la négligence de certains collègues, lesquels n'apprécient la société que lorsqu'elle leur rend des services, mais ne veulent rien faire pour elle.

Leur inertie en ce qui concerne la loterie a failli nous causer les plus graves embarras et nous a fait le plus grand tort auprès de la population.

Il est juste d'ajouter que nous avons eu aussi des satisfactions.

Par exemple, nous avons trouvé à Soleure un de nos collègues, M. Demme, qui a bien voulu se charger de tout ce qui concerne l'administration.

Il l'a fait avec un dévouement et un zèle dont nous le félicitons et nous lui sommes vivement reconnaissants. Mais ce sont deux mois pendant lesquels il a dû renoncer à tout travail sérieux.

Trouverons-nous toujours un collègue disposé à prendre la responsabilité d'une tâche aussi lourde et accepter de s'occuper d'un travail pour lequel un artiste n'est pas toujours bien préparé ?

La reconnaissance des membres de la société est une maigre compensation en face du temps perdu et sincèrement nous ne voudrions pas renouveler cette expérience ; il y a trop de chances pour ne pas rencontrer toujours de collaborateurs aussi consciencieux.

Les trouverions-nous, que cela ne résoudrait pas la question ; nous ne pouvons pas toujours faire appel au dévouement de quelques-uns. Nous avons besoin d'une organisation mieux établie, sur laquelle nous puissions compter, et si nous voulons continuer à organiser nos expositions, nous serons obligé de créer un poste d'employé permanent, secrétaire naturellement payé, chargé de tout ce qui est administration, de manière que le comité n'ait plus que la direction de l'affaire.

Cette organisation serait semblable à celle du Kunstverein et à toutes celles des sociétés manifestant une activité quelconque.

Mais nos ressources nous permettent-elles cette création indispensable ? Nous ne le pensons pas.

D'un autre côté il faut prévoir que les expositions laissent généralement des déficits. (A Soleure nous n'avons pu boucler que grâce à la loterie, malgré la subvention et quoique les locaux nous aient été cédés gratuitement), et dans les conditions actuelles nous ne pouvons pas nous offrir cette fantaisie aussi souvent que cela est nécessaire et nous ne savons pas si nous pourrons toujours compter sur les subsides de la Confédération. Les demandes de ce genre sont toujours plus nombreuses, et si la subvention n'est pas augmentée, il pourrait bien arriver qu'à l'avenir elles ne rencontrent plus un accueil aussi favorable.

Il résulte de tout ceci que nous devons sérieusement songer à la situation dans laquelle nous nous trouvons et rechercher les moyens d'en sortir.

Nous en avons deux à notre disposition pour le moment.

Celui qu'indique la proposition Abt et l'autre dont nous venons de vous soumettre les grandes lignes et qui aboutirait à la création d'une administration permanente à la disposition du Comité central. Pour celui-ci il est évident qu'il s'agirait en même temps de trouver les ressources nécessaires à son établissement.

Le comité va les étudier simultanément et d'ici à la prochaine assemblée nous pensons pouvoir vous soumettre des projets définitifs sur lesquels il sera possible de discuter. Ce sera le moment alors de prendre une décision.

Pour le moment, et malgré l'état embryonnaire de la question, nous serons heureux d'avoir l'opinion de nos collègues sur ce sujet de première importance pour l'avenir et l'activité de notre société.

A. S.

EXPOSITION DE VENISE

Sur la base de la décision prise en séance des délégués, nous avons fait les démarches nécessaires pour obtenir la disposition d'un local à l'Exposition internationale des Beaux-Arts de Venise en 1909.

Une réponse très favorable nous est parvenue et nous pouvons considérer la participation de notre Société comme certaine sitôt qu'il nous sera possible de répondre à une condition imposée et ne dépendant pas de nous.

Nous nous occupons actuellement de faire des démarches nécessaires afin d'être fixé le plus rapidement possible.

Nous occuperions dans le palais de l'Exposition les salles 4 et 5, réservées en 1907 à l'Exposition piémontaise, représentant environ 80 mètres de cimaise.

Avant de nous engager définitivement nous désirions savoir approximativement sur quelle participation des membres de notre Société nous pouvons compter et dans ce but nous prions les artistes désireux de prendre part à cette manifestation de bien vouloir s'annoncer au Comité central.

Il va sans dire que cette inscription est toute provisoire. Le choix des œuvres sera fait par un jury spécialement nommé à cet effet, mais dès maintenant nous devons savoir si le nombre des participants éventuels nous permet d'accepter au point de vue financier, les risques de cette entreprise.

Chaque exposant devra s'engager à supporter sa part des frais au prorata des mètres carrés qu'il occupera. Le budget définitif ne pouvant être élaboré définitivement en ce moment, il est impossible de fixer un chiffre précis; cependant on peut considérer que pour chaque mètre la somme de 100 fr. sera nécessaire pour que le comité puisse faire face à toutes les dépenses indispensables.

Nous attendons les réponses jusqu'au 15 Février 1908.

A cette date une réponse définitive devra être donnée et si le nombre des participants est insuffisant nous ne pourrons pas donner suite à ce projet.

FONDS DE L'EXPOSITION DE VENISE

M. le trésorier du Comité vient de recevoir de M. H. de Saussure, notre vice-président, la somme de 50 fr. contribution volontaire, représentant un % des tableaux vendus par cet artiste au profit d'un fonds pour l'Exposition de Venise.

Tous nos remerciements à notre collègue et souhaitons que ce généreux exemple soit suivi.

LES ACQUISITIONS DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DES BEAUX-ARTS

Nos collègues Bernois viennent de se plaindre d'une manière bien maladroite de la façon dont les artistes Suisses-romands seraient soi-disant avantagés dans les acquisitions faites par la Commission fédérale des Beaux-Arts.

Il est vrai qu'un certain nombre d'entre eux ont été désignés à la dernière Exposition municipale de Genève, mais cela ne suffit pas pour en conclure qu'ils sont habituellement privilégiés, et nos collègues de la section de Berne auraient bien dû prendre la peine de se renseigner à ce sujet.

Leur réclamation devait nécessairement exciter la curiosité des membres de la Commission, et l'enquête à laquelle elle a donné lieu a abouti à cette conclusion inattendue, que non seulement les romands ne sont pas favorisés, mais qu'ils sont au contraire bien loin de participer dans la proportion à laquelle ils auraient droit à cette distribution de la manne fédérale.

Qu'on en juge plutôt :

Voici les chiffres des années 1906 et 1907, et ces renseignements nous sont donnés par le travail qu'a fait M. le

Président de la Commission fédérale spécialement en vue de répondre à la lettre qui lui a été adressée.

Soit :

Artistes Suisses allemands	150
» » romands	181
» » italiens.	14
Il a été acquis	
	1906. 1907. Total.
aux artistes Suisses allemands, œuvres.	31 27 58
» » » romands, » . . . 9 15 24	
» » » italiens, » . . . 4 2 6	
	44 41 88

Ainsi donc les artistes Suisses romands qui forment plus de la moitié des membres de notre Société, participent pour un peu plus du quart aux acquisitions de la Confédération, 24 œuvres sur 88, ce qui représente à peine la cinquième partie de la somme totale affectée aux acquisitions ces deux dernières années.

Si c'est cela que nos collègues Bernois appellent être privilégiés, ils peuvent être assurés que nous nous passerions volontiers d'une faveur comprise de cette manière et cependant nous n'avons jamais protesté contre cette tendance de laisser de côté les artistes romands.

Il est vraiment extraordinaire que les observations viennent précisément du côté de ceux qui ont bénéficié jusqu'à maintenant de cet avantage.

Cet état d'esprit est du reste absolument déplorable ; et si nous en sommes à compter le nombre d'œuvres acquises dans une région pour la diviser par le nombre d'artistes qu'elle renferme afin de savoir si chacun a bien reçu sa part, il vaut mieux proposer tout de suite de partager la subvention fédérale entre tous les artistes suisses ; on arriverait à peu près au même résultat.

Nous supplions les artistes de voir la question d'un peu plus haut.

Il est certaines œuvres qui s'imposent, et leur acquisition ne doit pas dépendre du fait que telle ou telle catégorie d'artistes a déjà absorbé une partie de la subvention. Celle-ci n'est pas un fond auquel chacun a plus ou moins droit à son tour. Il doit être employé à l'acquisition des œuvres jugées les plus intéressantes, d'où qu'elles viennent sans aucune préoccupation d'un cantonalisme absurde.

C'est bien dans ce sens que la Commission fédérale l'a toujours compris. Il ne peut pas en être autrement et c'est pourquoi nous autres Suisses romands nous n'avons pas jugé à propos de nous plaindre.

Nous voulons espérer qu'à l'avenir, nos collègues Bernois tiendront compte de nos bonnes dispositions à leur égard ; et ne nous obligerons pas par leurs manifestations intempestives à réclamer la part qui nous revient ce qui amènerait inévitablement la Commission à restreindre la leur.